
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MARS 2026

Le vingt mars deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal, élus lors du scrutin du 15 mars 2026, dûment convoqués, se sont rassemblés à la Mairie d'Arue, sous la présidence de Monsieur Frédéric DUPRAT, Maire sortant.

ORDRE DU JOUR :

- Election du maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Election des adjoints
- Lecture de la charte de l' élu local
- Délégations consenties au maire par le conseil municipal
- Election des délégués aux diverses structures intercommunales
- Composition des commissions communales
- Questions diverses

Présents : Frédéric DUPRAT, Christelle DARRIEUX, Christian FAUCHER, Marie-France BATTY, Jean-Luc HENNART, Nadine LABAT, Stéphane BARBE, Séverine LAFITTE, Jeremy VERNEY, Gaëlle GUÉRIN.

Absent : Dominique VUILLEMARD

Procuration : Dominique VUILLEMARD donne pouvoir à Jean-Luc HENNART

Secrétaire de séance : Christelle DARRIEUX

Monsieur Frédéric DUPRAT, Maire sortant, a déclaré les membres du conseil Municipal installés dans leurs fonctions. En application de l'article L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, la présidence de la séance est ensuite transmise à Madame Marie-France BATTY, doyenne d'âge du Conseil Municipal, afin de procéder à l'élection du Maire.

I – ELECTION DU MAIRE

Madame la présidente donne lecture des articles du Code général des collectivités territoriales relatifs à l'élection du Maire et des Adjoints. Il invite ensuite le Conseil à désigner deux assesseurs.

Assesseurs désignés :

- Monsieur Christian FAUCHER
- Monsieur Stéphane BARBE

Madame la président invite à présent, les conseillers municipaux à se porter candidats.

Candidat déclaré :

- Monsieur Frédéric DUPRAT

Il est procédé au vote au scrutin secret. Après le dépouillement, les résultats obtenus sont les suivants :

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MARS 2026

Nombre de conseillers présents :	10
Nombres de votants (présents + procurations) :	11
Bulletins blancs ou nuls :	01
Suffrages exprimés :	10
Majorité absolue :	06

A obtenu :

- Monsieur Frédéric DUPRAT : 10 voix

Monsieur Frédéric DUPRAT, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé Maire d'Arue et est immédiatement installé dans ses fonctions.

II – DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur Frédéric DUPRAT, désormais Maire, prend la présidence de la séance.

Il expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article L.2122-1 du Code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil de déterminer le nombre d'adjoints au Maire, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Pour la commune d'Arue, l'effectif légal de 11 conseillers, le nombre maximum d'adjoints est fixé à 3.

Monsieur le Maire propose au Conseil la création de 3 postes d'adjoints.

Délibération n°1 – 11/2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer à 3 le nombre d'adjoints au Maire pour la durée du mandat.

III – ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur le Maire expose qu'en vertu des nouvelles dispositions électorales applicables pour le mandat 2026-2032, l'élection des adjoints au maire doit désormais s'effectuer au scrutin de liste paritaire, avec une alternance obligatoire entre les candidats de chaque sexe, et ce, quelle que soit la taille de la commune.

Les assesseurs précédemment désignés continuent leurs fonctions pour ce scrutin.

Monsieur le Maire invite les conseillers à présenter les listes de candidats. Une liste est déposée, respectant l'alternance femme/homme :

Liste déposée :

- 1^{ère} adjointe : Mme Christelle DARRIEUX
- 2^{ème} adjoint : M Christian FAUCHER
- 3^{ème} adjointe : Mme Marie-France BATTY

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MARS 2026

Il est procédé au vote au scrutin secret. Après le dépouillement, les résultats obtenus sont les suivants :

Nombre de conseillers présents : 10

Nombres de votants (présents + procurations) : 11

Bulletins blancs ou nuls : 00

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 06

A obtenu :

- | | | |
|---|---|---------|
| <ul style="list-style-type: none">- 1^{ère} adjointe : Mme Christelle DARRIEUX- 2^{ème} adjoint : M Christiana FAUCHER- 3^{ème} adjointe : Mme Marie-France BATTY | } | 11 voix |
|---|---|---------|

La liste ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur le Maire proclame les adjoints installés dans leurs fonctions selon l'ordre de la liste.

IV – LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Conformément aux dispositions de l'article L.1111-1 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire procède à la lecture de la Charte de l'élue local.

Il rappelle les sept principes déontologiques que tout élu doit respecter dans l'exercice de son mandat (impartialité, intégrité, probité, respect de la loi, etc.).

Monsieur le maire remet ensuite à chaque conseiller municipal une copie de cette charte.

Le conseil prend acte de cette lecture.

V – DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**Délibération n°2 – 12/2026**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de faciliter la gestion courante des affaires de la commune et de permettre une plus grande réactivité de l'administration communale, il convient de lui confier certaines attributions normalement dévolues au Conseil Municipal.

En application de l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales, Monsieur le Maire propose au Conseil de lui déléguer, pour la durée de son mandat, les pouvoirs suivants :

1. Prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux et accord cadre, de fournitures et de services lorsque les crédits sont inscrits au budget, d'un montant inférieur à 100 000€ HT,
2. Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférent,
3. Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
4. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
5. Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MARS 2026

6. *D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions,*
7. *Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder à Monsieur le Maire l'ensemble des délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT pour toute la durée de son mandat.

Monsieur le Maire devra rendre compte à chaque séance du Conseil Municipal des décisions qu'il aura prises dans le cadre de ces délégations.

VOTE :

Pour : 11 - Frédéric DUPRAT, Christelle DARRIEUX, Christian FAUCHER, Marie-France BATTY, Jean-Luc HENNART, Nadine LABAT, Stéphane BARBE, Séverine LAFITTE, Jeremy VERNEY, Gaëlle GUÉRIN, Dominique VUILLEMARD.

Contre : 0

Abstention : 0

VI – DESIGNATION DES DELEGUES AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin d'assurer la représentation de la commune d'Arue et de défendre ses intérêts au sein des différentes structures intercommunales et syndicats mixtes dont elle est membre, il convient de procéder à la désignation de délégués pour la durée du présent mandat (2026-2032).

En l'absence d'opposition, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à ces désignations par un vote à main levée.

- **SYDEC : Délibération n°3 – 13/2026**

En raison de ses fonctions professionnelles exercées au sein du SYDEC, Madame Christelle DARRIEUX ne prend pas part aux délibérations concernant cet organisme et quitte donc la séance.

❖ **Énergie :**

Titulaire → Monsieur Christian FAUCHER se porte candidat.

Suppléant → Monsieur Stéphane BABRE se porte candidat.

Le vote a lieu :

Monsieur FAUCHER et Monsieur BARBE sont élus à l'unanimité par le Conseil Municipal en tant que délégués pour la compétence « Énergie » au SYDEC.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MARS 2026

❖ **Eau et assainissement (AEP- ASST- ANC) :**

Titulaire → Monsieur Frédéric DUPRAT se porte candidat.

Suppléant → Monsieur Dominique VUILLEMARD se porte candidat.

Le vote a lieu :

Monsieur DUPRAT et Monsieur VUILLEMARD sont élus à l'unanimité par le Conseil Municipal en tant que délégués pour la compétence « Eau et assainissement » au SYDEC.

Madame DARRIEUX réintègre la séance et prend à nouveau part aux délibérations.

• **SIVU : Délibération n°4 – 14/2026**

1^{er} Titulaire → Madame Christelle DARRIEUX se porte candidate

2^{ème} Titulaire → Monsieur Stéphane BARBE se porte candidat

3^{ème} Titulaire → Madame Nadine LABAT se porte candidate

1^{er} Suppléant → Madame Gaëlle GUÉRIN se porte candidate

2^{ème} Suppléant → Madame Marie-France BATTY se porte candidate

3^{ème} Suppléant → Monsieur Frédéric DUPRAT se porte candidat

Le vote a lieu :

Madame DARRIEUX, Monsieur BARBE et Madame LABAT sont élus à l'unanimité par le Conseil Municipal en tant que délégués titulaires au sein du SIVU du RPI de la Gouaneyre.

• **PARC NATUREL RÉGIONAL DE GASCOGNE : Délibération n°5 – 15/2026**

1 représentant → Monsieur Frédéric DUPRAT se porte candidat

1 suppléant → Madame Marie-France BATTY se porte candidate

Le vote a lieu :

Monsieur DUPRAT est élu à l'unanimité par le Conseil Municipal en tant que représentant du PNR.

• **SYNDICAT MIXTE AGENCE LANDAISE POUR L'INFORMATIQUE : Délibération n°6 – 16/2026**

1 titulaire → Monsieur Dominique VUILLEMARD se porte candidat.

1 suppléant → Madame Marie-France BATTY se porte candidate

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MARS 2026

Le vote a lieu :

Monsieur VUILLEMARD est élu à l'unanimité par le Conseil Municipal en tant que délégué représentant titulaire auprès de l'ALPI.

VII – COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire prend le temps d'expliquer aux nouveaux élus le fonctionnement des commissions communales et leur importance.

Afin de permettre à chacun de réfléchir et de choisir la commission qu'il souhaite intégrer pour la durée du mandat, le maire propose de prendre la délibération au prochain conseil.

QUESTIONS DIVERSES :

➤ **Monsieur le Maire :**

- **Personnel :** *Il rappelle que l'agent communal, Cyrill CATANHO est en arrêt suite à un accident de service. Il ajoute que son arrêt est prolongé jusqu'au 07 avril 2026 inclus.*
- **Accrobranche :** *Concernant les devis d'élagage des arbres du parc d'accrobranche, le maire informe le conseil que 2 devis ont été reçus pour l'élagage de 45 arbres et l'abattage d'un arbre. Cyprès des arbres : 3000 € TTC et TURSAN 3432 € TTC. Monsieur le maire propose donc au conseil de signer avec la société Cyprès des arbres ; le conseil acquiesce.*

➤ **Stéphane BARBE :**

- **Historique des maire d'Arue :** *Monsieur Barbe s'interroge sur l'absence d'affichage en mairie retraçant les maires ayant dirigé la commune. Et que ce soit visible de tous. Il est convenu que ce sujet sera abordé ultérieurement.*

➤ **Marie-France BATTY :**

- **Fleuraison du village :** *Madame Batty s'interroge sur la possibilité de fleurir le village comme par le passé. Monsieur le Maire indique que la commune a fait le choix de privilégier une gestion plus économe en eau. Il est convenu que ce sujet pourra être examiné en commission environnement.*

➤ **Christelle DARRIEUX :**

- **Lotissement Serres :** *Fait état d'un nid de poule à l'entrée du lotissement.*
- **Réseau téléphonique :** *S'interroge sur les réparations du réseau téléphonique et de la fibre. Le maire informe que tous les désordres ont été signalés et que l'on attend un retour de la part des sociétés concernées.*
- **Logement communal :** *demande l'état d'avancement des travaux du logement communal. Il précise que l'escalier est toujours en cours de rénovation et souligne que l'encadrement réalisé*

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MARS 2026

La séance est levée à vingt heures quatorze

Le Maire,
Frédéric DUPRAT

La Secrétaire de Séance,
Christelle DARRIEUX



Liste des délibérations prises au cours de la séance :

- Délibération n°1 : 11/2026 – Détermination du nombre d'adjoint
Délibération n°2 : 12/2026 – Délégations consenties au maire par le conseil municipal
Délibération n°3 : 13/2026 – Désignation des délégués aux structures intercommunales - SYDEC
Délibération n°4 : 14/2026 – Désignation des délégués aux structures intercommunales - SIVU
Délibération n°5 : 15/2026 – Désignation des délégués aux structures intercommunales - PNR
Délibération n°6 : 16/2026 – Désignation des délégués aux structures intercommunales - ALPI